écommoy

Département de la Sarthe - Ville d'ECOMMOY
Extrait du registre des arrêtés du maire

Arrêté temporaire n° 241 du **lundi 2 novembre 2026**

Objet **Désignation d'un lieu de dépôt**

Lieu **La Vincendière – 72220 Ecommoy**
Date **02 novembre 2026**

VU le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211-1, L. 211-11, L. 211-20 et L.211-27 ;

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

CONSIDERANT que plusieurs animaux (15 moutons) ont été trouvés divagant sur le territoire de la commune et qu'il s'avère nécessaire de disposer d'un lieu de dépôt pour prévenir tout danger pour la population ;

ARRÊTE :

Article 1 : Est désigné comme lieu de dépôt pour l'hébergement des ovins, trouvés en divagation sur la commune, la pâture située à « la vincendière à ECOMMOY appartenant à M. et Mme HELLIER;

Article 2 : M.HELLIER est chargé de l'entretien et de la surveillance quotidienne de ces animaux.

Article 3 : Publication
Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

Article 4 : Délais et voies de recours
Le présent arrêté peur être contesté par :

- Recours gracieux auprès de M. le Maire, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans le même délai.

Article 5 : Exécution et ampliations

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services
- M. le Responsable de la Police Municipale

Fait à Écommoy, le 2 novembre 2026
Sébastien GOUHIER
Maire d'ÉCOMMOY

Place du Général de Gaulle - 72220 ECOMMOY (Sarthe)
TÉL 02.43.42.10.14 - mairie@ecommoy.fr - www.ecommoy.fr